

2025-29

Département De la Drôme
COMMUNE DE SAINTE JALLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Du 27 Février 2025

*PORTANT l'indemnité de régisseur Annie EYSSERIC
Adjoint administratif principal de 2^e classe assurant
la fonction de régisseur*

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-JALLE,
Code collectivité : 26306

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 relatif au RIFSEEP,

Considérant la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Considérant que, Madame Annie EYSSERIC, Adjoint administratif principal de 2^e classe en charge des fonctions de régisseur exerce des responsabilités administratives classées dans le groupe 1 de fonctions.

ARRÊTÉ

Article 1. Il est attribué à **Madame Annie EYSSERIC**, Adjoint administratif principal de 2^e classe, en charge des **fonctions de régisseur** relevant du groupe 1 de fonctions, une indemnité de fonctions versée annuellement, d'un montant de 149 euros à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Article 2. Cette indemnité fera l'objet d'un versement annuel.

Article 3. La secrétaire de mairie et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Notifié le : 03/03/25

Sainte-Jalle le 27 Février 2025

Signature :



Le Maire,
Marie-Noëlle ARMAND

